



Note d'information destinée aux Patients



Dans le cadre de ses activités de missions d'appui aux professionnels et à la population qui lui ont été confiées par l'ARS PACA (articles L327-1 à 7 et D6327 -1 à 7 du Code de la santé publique et du décret du 18 mars 2021)

à savoir : vous accompagner dans votre parcours de soins, dans vos démarches administratives, vous informer, accomplir nos missions de coordinations avec les professionnels qui vous prennent en charge **[voir l'onglet nos missions.](#)**

Apport Santé est amené à collecter, traiter, conserver et partager des données vous concernant.

Votre consentement à cet accompagnement peut être retiré à tout moment.



Quelles données ?

- Données à **caractères personnels** permettant de vous identifier (votre nom, votre âge, votre adresse.....),
- le cas échéant **des données sociales** : c'est-à-dire des données relatives à vos conditions de vie,
- le cas échéant **des données de santé** : données relatives à votre état de santé et associées aux prestations de services de soins collectées et produites dans le cadre de votre parcours de soins.



Quelle finalité ?

Dans le but de :

Évaluer les problématiques qui vous touchent, apporter une réponse globale et coordonnée, et offrir un accompagnement adapté à votre situation.



Qui a accès à vos données ?

Ces données peuvent être partagées avec d'autres professionnels qui sont, comment les agents d'Apport Santé, soumis au secret professionnels et qui constituent **vos équipe ou cercle de soins**.
(article L. 1110-4 du Code de la Santé Publique)

Vous pouvez demander à restreindre le partage de vos données.



Où sont stockées ces données ?

Apport Santé utilise [le logiciel AZUREZO](#) : système d'information unique partagé entre les professionnels intervenant dans le dispositif d'appui à la coordination

Ce système développé et opéré [par le GRADeS](#) : Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé; Il répond aux exigences de sécurité et d'interopérabilité dans les conditions prévues par l'article L. 1110-4-1 du Code de la Santé Publique et s'inscrit dans la stratégie définie par l'Agence Régionale de Santé au titre de l'article L. 1431-2 du Code de la Santé Publique.



Combien de temps sont elles stockées ?

Vos données sont conservées pendant 20 ans à partir du dernier contact avec Apport Santé ([article R 1112-7](#) du Code la Santé Publique).



Comment se fait votre information sur vos droits ?

- Par la présente notice
- Par le professionnel de santé qui a sollicité Apport Santé et qui est à l'origine de la demande d'appui à la coordination de votre parcours
- Par l'agent d'Apport Santé qui a pris contact avec vous par téléphone, qui vous a expliqué les raisons de l'appel, vous a demandé votre accord pour la collecte des informations permettant la constitution de votre dossier et votre accord pour la solution proposée.



VOS DROITS



Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander l'obtention d'une copie de votre dossier

[Voir demande de dossier](#)



Vous pouvez demander à rectifier vos données si les informations sont inexactes, incomplètes ou périmées



Vous pouvez demander à restreindre la collecte et le partage de vos données pour [des motifs légitimes](#) (c'est-à-dire si l'absence de ces données ne remet pas en cause la qualité de l'accompagnement par Apport Santé)



Vous pouvez demander à transmettre vos données à un professionnel de votre choix (portabilité des données)

Pour faire valoir vos droits, adressez-nous une **demande écrite** par **voie postale**

Apport Santé - 350 avenue Jean René Guibert Gauthier de la Lauzière,
Parc du Golf, Bâtiment 33, 13290 Aix-En-Provence

ou **par e-mail** à l'adresse : contact@apport-sante.org

Vous pouvez vous faire aider par une association de patients
[Listes des associations de patients agréées](#)

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez saisir la [CNIL Commission Nationale de l'informatique et des Libertés](#)

